
SIECLE

**La demande en ligne
de bourse de lycée**

**Guide pour l'accompagnement
des parents**

Août 2020

Diffusion nationale

Table des matières

Les informations essentielles	3
1.1 L'objet du service	3
1.2 Le périmètre	3
1.3 Le calendrier	3
2 La demande de bourse de lycée par les parents	4
2.1 La connexion	4
2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements	6
2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier	6
2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »	6
2.5 Récapitulatif des données fiscales du concubin	8
2.6 Récapitulatif de la demande	11
2.7 Accusé de réception et estimation du droit à bourse	12

Les informations essentielles

1.1 L'objet du service

Bourse de lycée permet **via internet** dans **Scolarité services**, au **représentant légal** d'un élève :

- de faire sa demande de bourse pour un enfant scolarisé en lycée public ou en EREA,
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- de mettre à jour la **fiche de renseignements administrative**, pour l'élève et lui-même,
- de connaître dès le dépôt de la demande le montant de la bourse qu'il est susceptible de toucher,
- de suivre l'avancement de son dossier.

1.2 Le périmètre

La demande en ligne de bourse de lycée s'adresse aux élèves de lycée public et d'EREA à la rentrée 2020. Elle est également accessible aux responsables d'élèves de lycée public ou d'EREA non boursiers de lycée en 2019-2020 et qui souhaitent présenter une demande pour 2020-2021.

De nouveaux publics pourront faire leur demande en ligne à compter de cette année :

- Les élèves relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) **sans dossier de bourse** de lycée l'année antérieure ;
- Les élèves arrivant en 3^{ème} prépa métiers au lycée à la rentrée scolaire ;
- Les élèves redoublants de deuxième année de CAP en deux ans ou de terminale **non boursiers** l'année précédente ;
- Les élèves revenant en formation initiale (une fiche spécifique sera fournie par le lycée d'accueil).

1.3 Le calendrier

Les dates de campagne sont définies nationalement et gérées par le téléservice.

- En 2020, la date de début de campagne est fixée au 1^{er} septembre 2020.
- La date de fin de campagne est fixée au 15 octobre 2020 à minuit. Après cette date, les parents d'élèves ne pourront plus accéder à la saisie d'une demande en ligne.

Dans **Administration téléservices**, le service est **ouvert** pour tous les établissements publics. Dans ce module vous pouvez ajouter un message d'accueil annonçant la période de la campagne de bourse de lycée de la rentrée.

2 La demande de bourse de lycée par les parents

Pour faire la demande de bourse en ligne, le représentant légal de l'élève doit se connecter avec les identifiants Education nationale fournis par l'établissement. Seul un compte responsable permet l'accès au service en ligne de demande de bourse.

2.1 La connexion

Dans la mesure où la demande de bourse de lycée peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux** de l'élève peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue. Une personne en charge de l'élève mais non représentant légal ne peut formuler une demande en ligne.

Article D. 531-6 du code de l'éducation : Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.

Le parent peut choisir :

- 1 Soit de se connecter avec le compte Éducation nationale (ATEN) fourni par l'établissement (saisie identifiant et mot de passe) ou avec le compte EduConnect si votre établissement expérimente Educonnect. **Rappel** : la connexion par le compte ATEN se fait au moyen d'un **compte responsable**, et non élève.
- 2 Soit de se connecter avec France Connect
France Connect permet de se faire reconnaître par un fournisseur d'identité que choisit le parent, soit Impots.gouv, soit La Poste, soit Assurance maladie, soit Mobile Connect, soit Msa et faciliter ainsi l'échange d'informations entre administrations pendant la durée de connexion.

Utiliser les guides de connexion disponibles sur le portail pléiade.

Après avoir procédé à cette identification en saisissant par exemple son identifiant pour Impots.gouv, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

1 Je me connecte avec mon compte ATEN

votre identifiant

Saisissez un identifiant

votre mot de passe

Saisissez un mot de passe

VALIDER

identifiant oublié? →

mot de passe oublié? →

2 Je me connecte avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

Après la connexion, choisir **Bourse de lycée** parmi les services proposés à gauche de l'écran

Bienvenue Mme Stéphanie Martin
Dernière connexion le 10/09/2020

Prénom et nom du parent connecté

Prénom et nom de l'élève

Choix de bourse

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - [contact](#) - [mentions légales](#) - [aide](#) 20.310

L'écran suivant permet au parent :

- De signaler les modifications éventuelles de ces informations par l'accès à la Fiche de renseignements
- De faire sa demande de bourse en ligne

Bienvenue Mme Stéphanie Martin
Dernière connexion le 10/09/2020

Service en ligne
BOURSE DE LYCÉE

DÉPOSER UN DOSSIER SUIVRE MON DOSSIER NOUS CONTACTER

Mes coordonnées

Si ces informations ne sont pas correctes, nous vous invitons à les modifier.

Nom : **MARTIN**
Prénom : **Stéphanie**
Adresse : **4 rue des Mimosas - 75015 Paris Cedex**
Courriel : **smartin@monmail.fr**

MODIFIER

Ma demande

Deux options s'offrent à vous :

JE FAIS MA DEMANDE EN LIGNE ou JE TÉLÉCHARGE UN DOSSIER PAPIER

Je transmets en quelques clics ma demande de bourse de lycée.

J'imprime le dossier et je le retourne à l'établissement accompagné des justificatifs.

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - [contact](#) - [mentions légales](#) - [aide](#) 20.310

2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements

Dès la connexion au téléservice Bourse de lycée, le parent visualise, et modifie si nécessaire, **une partie des données administratives de son enfant et les siennes.**

Remarque : les informations modifiées seront immédiatement intégrées à la demande de bourse. Par contre, l'établissement devra les valider pour leur intégration dans Base élèves.

2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier

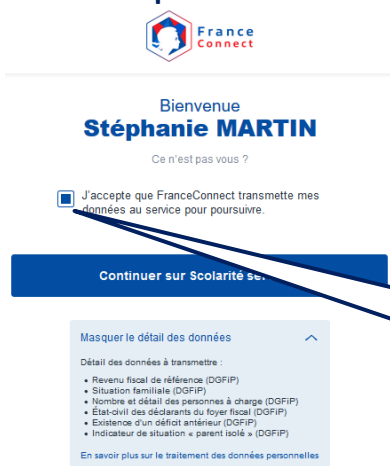
Ce choix permet au parent d'éditer le dossier papier avec les renseignements concernant son enfant et lui-même déjà remplis.

Il devra joindre son avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 et déposer le tout au secrétariat de l'établissement.

2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »

Deux écrans selon que le parent s'est connecté par France Connect ou directement avec son compte Education nationale

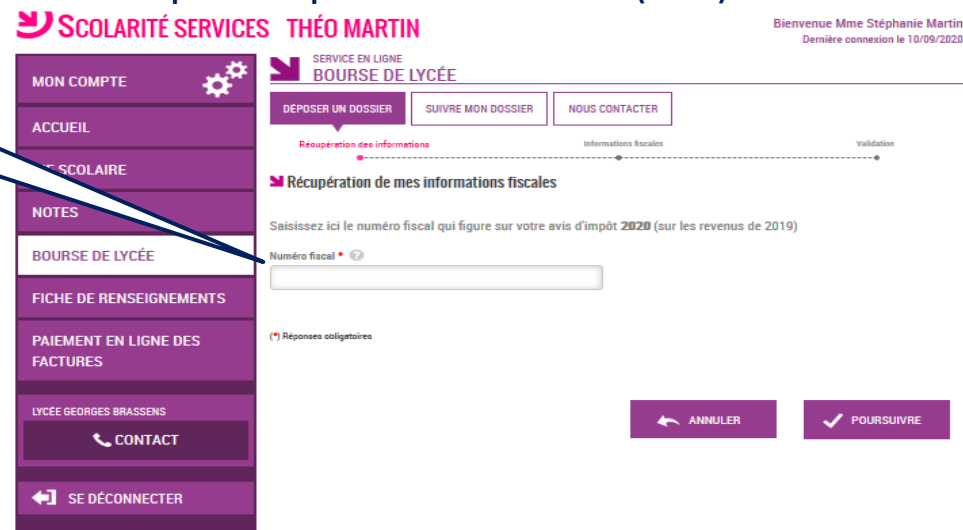
Connexion par France Connect






Lors d'une connexion par le compte Education nationale, il sera demandé le numéro fiscal afin de pouvoir récupérer les données fiscales.

Lors d'une connexion par France Connect, l'écran suivant apparaîtra pour faire confirmer au parent son acceptation pour le transfert des données fiscales.

Connexion par le compte Education nationale (ATEN)



- MON COMPTE 
- ACCUEIL
- VIE SCOLAIRE
- NOTES
- BOURSE DE LYCÉE**
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- ANCIENNETÉ EN LIGNE DES
TITRES
- LYCÉE GEORGES BRASSEUR
- CONTACT 
- SE DÉCONNECTER 

SERVICE EN LIGNE
BOURSE DE LYCÉE

Réupération des informations Validation

Mes informations fiscales

Nous venons de recueillir ces informations fiscales sur votre avis d'impôt 2020.
Merci de renseigner les informations complémentaires avant de poursuivre.

Déclarant-e s : Stéphanie Martin

Avis d'impôt 2020 sur les revenus de 2019 :

Votre revenu fiscal de référence	11800 €
Votre avis d'impôt 2020 indique un déficit d'années antérieures	Non
Votre situation familiale	Divorcé-e
Situation déclarée de parent isolé	Non
Nombre d'enfants à votre charge :	
Enfants mineurs ou handicapés en résidence exclusive	2
Enfants mineurs ou handicapés en résidence alternée	1
Enfants majeurs célibataires	0

Vivez-vous en concubinage ? *

(*) Réponse obligatoire

Les informations récupérées auprès de la DGFiP apparaissent à l'écran, une seule question est à renseigner si le parent n'est ni marié, ni pacsé. Pour préciser s'il vit en concubinage.

2.5 Récapitulatif des données fiscales du concubin

Dans cette situation, le parent devra renseigner le numéro fiscal du concubin ainsi que ses nom et prénom.

The screenshot shows the 'SCOLARITÉ SERVICES' website interface. The user is logged in as 'THÉO MARTIN' and is on the 'BOURSE DE LYCÉE' page. The page title is 'SERVICE EN LIGNE BOURSE DE LYCÉE'. The user is identified as 'Bienvenue Mme Stéphanie Martin' with a last connection on '10/09/2020'. The left sidebar contains navigation links: 'MON COMPTE', 'ACCUEIL', 'VIE SCOLAIRE', 'NOTES', 'BOURSE DE LYCÉE', 'FICHE DE RENSEIGNEMENTS', 'PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES', 'LYCÉE GEORGES BRASSENS', 'CONTACT', and 'SE DÉCONNECTER'. The main content area shows a progress bar with three steps: 'Régénération des informations', 'Informations fiscales', and 'Validation'. The current step is 'Informations fiscales', titled 'Récupérer les informations fiscales de mon-ma concubin-e'. The instructions state: 'Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur l'avis d'impôt 2020 (sur les revenus de 2019) de votre concubin-e ainsi que son nom et son prénom.' The form includes three input fields: 'Numéro fiscal', 'Nom', and 'Prénom'. A legend indicates that fields with an asterisk (*) are mandatory. At the bottom of the form are two buttons: 'ANNULER' and 'POURSUIVRE'.

SCOLARITÉ SERVICES THÉO MARTIN

Bienvenue Mme Stéphanie Martin
Dernière connexion le 10/09/2020

SERVICE EN LIGNE
BOURSE DE LYCÉE

DÉPOSER UN DOSSIER SUIVRE MON DOSSIER NOUS CONTACTER

Régénération des informations Informations fiscales Validation

Récupérer les informations fiscales de mon-ma concubin-e

Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur l'avis d'impôt 2020 (sur les revenus de 2019) de votre concubin-e ainsi que son nom et son prénom.

Numéro fiscal *


Nom *

Prénom *

(*) Réponses obligatoires

ANNULER POURSUIVRE

SERVICE EN LIGNE
BOURSE DE LYCÉE

MON COMPTE 

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

BOURSE DE LYCÉE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES

LYCÉE GEORGES BRASSENS

CONTACT

SE DÉCONNECTER

DÉPOSER UN DOSSIER | SUIVRE MON DOSSIER | NOUS CONTACTER

Récupération des informations Validation

Les informations fiscales de mon-ma concubin-e

Nous venons de recueillir ces informations sur l'avis d'impôt 2020 de votre concubin-e.

Déclarant-e s : Pierre Durand


Avis d'impôt 2020 sur les revenus de 2019 de votre concubin-e :

Son revenu fiscal de référence	14000 €
Son avis d'impôt 2020 indique un déficit d'années antérieures	Non
Sa situation familiale	
Situation déclarée de parent isolé	Divorcé-e
	Non
Nombre d'enfants à sa charge :	
Enfants mineurs ou handicapés en résidence exclusive	1
Enfants mineurs ou handicapés en résidence alternée	0
Enfants majeurs célibataires	0

ANNULER | POURSUIVRE

Toutes les données affichées ont été récupérées auprès des services fiscaux.

Si les revenus ne permettent pas d'attribuer une bourse le parent est informé du dépassement de plafond de ses revenus.

MON COMPTE 

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

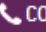
NOTES


BOURSE DE LYCÉE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES

LYCÉE GEORGES BRASSENS

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER

SERVICE EN LIGNE
BOURSE DE LYCÉE

DÉPOSER UN DOSSIER

SUIVRE MON DOSSIER

NOUS CONTACTER

Réupération des informations
Informations fiscales
Avertissement

Avertissement


Vos revenus dépassent le plafond permettant l'obtention d'une bourse. Vous n'avez pas droit à la bourse.


Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

Si vous souhaitez recevoir une notification de refus, cochez la case ci-dessous, puis cliquez sur le bouton Poursuivre.

Je souhaite une notification de refus de bourse de lycée.

Cocher la case de confirmation.

 ABANDONNER

 POURSUIVRE

Un message apparaît pour lui proposer de maintenir sa demande et recevoir une notification de refus.

2.6 Récapitulatif de la demande

SCOLARITÉ SERVICES THÉO MARTIN Bienvenue Mme Stéphanie Martin
Dernière connexion le 10/09/2020

SERVICE EN LIGNE
BOURSE DE LYCÉE

DÉPOSER UN DOSSIER | SUIVRE MON DOSSIER | NOUS CONTACTER

Régénération des informations | Informations fiscales | Validation

Récapitulatif de ma demande

Si ces informations sont exactes, validez votre demande, sinon cliquez sur le bouton Annuler.

Bourse demandée pour : Théo Martin - 09/01/2004

Avis d'impôt 2020 sur les revenus de 2019 :

	Vous	Votre concubin-e
Déclarant-e-s	Stéphanie Martin	Pierre Durand
Revenu fiscal de référence	11800 €	14000 €
Déficit d'années antérieures mentionné sur l'avis d'impôt	Non	Non
Situation familiale	Divorcé-e	Divorcé-e
Situation déclarée de parent isolé	Non	Non
Nombre d'enfants à charge :		
Enfants mineurs ou handicapés en résidence exclusive	2	1
Enfants mineurs ou handicapés en résidence alternée	1	1
Enfants majeurs célibataires	0	0

Je confirme que les informations présentées ici correspondent à la situation de mon ménage social et fiscal.

ANNULER | VALIDER


Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - contact - mentions légales - aide 20.3.1.0

La confirmation des informations contenues dans le récapitulatif est obligatoire pour finaliser la demande.

La validation de cet écran va entraîner l'enregistrement de la demande de bourse en ligne

Le récapitulatif que peut éditer le parent se présentera ainsi et pourra mentionner un ou des justificatifs à produire selon la situation

2.7 Accusé de réception et estimation du droit à bourse

Le bouton  ouvre le formulaire d'une enquête de satisfaction sur le service **Bourse de lycée**.

Le parent reçoit parallèlement, un **accusé d'enregistrement par courriel** qui est conforme au décret n° 2015-1404 relatif à la saisine de l'administration par voie électronique.

Une fois la demande de bourse en ligne terminée, les représentants légaux continuent de pouvoir consulter le suivi du traitement de leur demande en accédant au téléservice **Bourse de Lycée**.